

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

ISOLEMENT ÉLECTRONIQUE DÉTENUS ET RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE - (N° 2571)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par

M. Pietrasanta et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition vise à interdire, en prison, l'introduction, la détention ou l'usage d'un téléphone portable ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux et plus généralement d'internet. Or cette interdiction existe déjà. La disposition est donc inutile.